



# CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

## DIRECTION GENERALE

### DECISION n° 2021-495

(Annule la décision n°2018-295)

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

### SERVICE SOCIAL

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,**

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*

*Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*

*Vu la nomination en date du 23/03/2016 en qualité d'assistante sociale de Madame AMROS Nargisse,*

*Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.*

### DECIDE

#### Article 1 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame AMROS Nargisse,

A effet de signer les sauvegardes de justice, les écrits et signalements transmis au Tribunal Judiciaire au Tribunal de Proximité et à la Commission de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

#### Article 2 :

La présente décision sera notifiée à l'intéressé(e) sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

#### Article 5 :

La présente décision prend effet à compter du 15 mai 2021.

Fait à Dreux, le 15 mai 2021,

Le Directeur

Hugo MONTAMAT

**Madame AMROS Nargisse,**  
Assistante sociale

Copie :

- Dossier administratif des Intéressées, les Intéressées





# CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

## DIRECTION GENERALE

### DECISION n° 2021-505

(Annule la décision n°2018-295)

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

### SERVICE SOCIAL

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,**

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*

*Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*

*Vu la nomination en date du 10/06/2014 en qualité d'assistante sociale de Madame BOUCHET Catherine,*

*Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.*

### DECIDE

#### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à :

- Madame BOUCHET Catherine,

A effet de signer les sauvegardes de justice, les écrits et signalements transmis au Tribunal Judiciaire au Tribunal de Proximité et à la Commission de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

#### **Article 2 :**

La présente décision sera notifiée à l'intéressé(e) sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

#### **Article 5 :**

La présente décision prend effet à compter du 15 mai 2021.

Fait à Dreux, le 15 mai 2021,

Le Directeur  
Hugo MONTAMAT

Madame BOUCHET Catherine  
Assistante sociale

Copie :

- Dossier administratif des intéressées, les Intéressées





# CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

## DIRECTION GENERALE

**DECISION n° 2021-506**  
(Annule la décision n°2018-295)

### **PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

#### **SERVICE SOCIAL**

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,**

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*

*Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*

*Vu la nomination en date du 14/10/2015 en qualité d'assistante sociale de Madame DIPITA EKONGOLO Gladys,*

*Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.*

#### **DECIDE**

##### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à :

- Madame DIPITA EKONGOLO Gladys,

A effet de signer les sauvegardes de justice, les écrits et signalements transmis au Tribunal Judiciaire au Tribunal de Proximité et à la Commission de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

##### **Article 2 :**

La présente décision sera notifiée à l'intéressé(e) sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

##### **Article 5 :**

La présente décision prend effet à compter du 15 mai 2021.

Fait à Dreux, le 15 mai 2021,

Le Directeur  
Hugo MONTAMAT

Madame DIPITA EKONGOLO Gladys,  
Assistante sociale

Copie :

- Dossier administratif des intéressées, les Intéressées





# CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

## DIRECTION GENERALE

### DECISION n° 2021-507

(Annule la décision n°2018-295)

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

### SERVICE SOCIAL

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,**

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*

*Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*

*Vu la nomination en date du 05/11/2018 en qualité d'assistante sociale de Madame FRANCISCO Cindy,*

*Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.*

### DECIDE

#### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à :

- Madame FRANCISCO Cindy,

A effet de signer les sauvegardes de justice, les écrits et signalements transmis au Tribunal Judiciaire au Tribunal de Proximité et à la Commission de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

#### **Article 2 :**

La présente décision sera notifiée à l'intéressé(e) sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

#### **Article 5 :**

La présente décision prend effet à compter du 15 mai 2021.

Fait à Dreux, le 15 mai 2021,

**Madame FRANCISCO Cindy,**  
Assistante sociale

Le Directeur

Copie :

- Dossier administratif des intéressées, les Intéressées





# CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

## DIRECTION GENERALE

**DECISION n° 2021-508**  
(Annule la décision n°2018-295)

### **PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

#### **SERVICE SOCIAL**

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,**

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*

*Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*

*Vu la nomination en date du 01/02/2018 en qualité d'assistante sociale de Madame COUTANT Isabelle,*

*Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.*

#### **DECIDE**

##### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à :

- Madame COUTANT Isabelle,

A effet de signer les sauvegardes de justice, les écrits et signalements transmis au Tribunal Judiciaire au Tribunal de Proximité et à la Commission de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

##### **Article 2 :**

La présente décision sera notifiée à l'intéressé(e) sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

##### **Article 5 :**

La présente décision prend effet à compter du 15 mai 2021.

Fait à Dreux, le 15 mai 2021,

**Madame COUTANT Isabelle,**  
Assistante sociale

Copie :

- Dossier administratif des intéressées, les Intéressées

Le Directeur  
**Hugo MONTAMAT**





# CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

## DIRECTION GENERALE

### DECISION n° 2021-509

(Annule la décision n°2018-295)

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

### SERVICE SOCIAL

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,**

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*

*Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*

*Vu la nomination en date du 16/01/2012 en qualité d'assistante sociale de Madame POTTIER Céline,*

*Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.*

### DECIDE

#### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à :

- Madame POTTIER Céline,

A effet de signer les sauvegardes de justice, les écrits et signalements transmis au Tribunal Judiciaire au Tribunal de Proximité et à la Commission de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

#### **Article 2 :**

La présente décision sera notifiée à l'intéressé(e) sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

#### **Article 5 :**

La présente décision prend effet à compter du 15 mai 2021.

Fait à Dreux, le 15 mai 2021,

Le Directeur  
Hugo MONTAMAT

**Madame POTTIER Céline**

Assistante sociale

Copie :

- Dossier administratif des intéressées, les Intéressées





# CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

## DIRECTION GENERALE

**DECISION n° 2021-510**  
(Annule la décision n°2018-295)

### **PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

#### **SERVICE SOCIAL**

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,**

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*

*Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*

*Vu la nomination en date du 02/01/2019 en qualité d'assistant social de Monsieur EVEN Didier,*

*Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.*

#### **DECIDE**

##### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur EVEN Didier,

A effet de signer les sauvegardes de justice, les écrits et signalements transmis au Tribunal Judiciaire au Tribunal de Proximité et à la Commission de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

##### **Article 2 :**

La présente décision sera notifiée à l'intéressé(e) sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

##### **Article 5 :**

La présente décision prend effet à compter du 15 mai 2021.

Fait à Dreux, le 15 mai 2021,

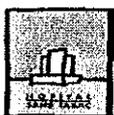
Le Directeur  
Hugo MONTAMAT

**Monsieur EVEN Didier**

Assistant social

Copie :

- Dossier administratif des intéressées, les Intéressées





# CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

## DIRECTION GENERALE

### DECISION n° 2021-511

(Annule la décision n°2018-295)

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

### SERVICE SOCIAL

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,**

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*

*Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*

*Vu la nomination en date du 30/01/2018 en qualité d'assistante sociale de Madame EL HABIBI Samira,*

*Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.*

### DECIDE

#### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à :

- Madame EL HABIBI Samira,

A effet de signer les sauvegardes de justice, les écrits et signalements transmis au Tribunal Judiciaire au Tribunal de Proximité et à la Commission de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

#### **Article 2 :**

La présente décision sera notifiée à l'intéressé(e) sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

#### **Article 5 :**

La présente décision prend effet à compter du 15 mai 2021.

Fait à Dreux, le 15 mai 2021,

Le Directeur  
Hugo MONTAMAT

Madame EL HABIBI Samira,  
Assistante sociale

Copie :

- Dossier administratif des intéressées, les Intéressées





# CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

## DIRECTION GENERALE

### DECISION n° 2021-512

(Annule la décision n°2018-295)

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

### SERVICE SOCIAL

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,**

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*

*Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*

*Vu la nomination en date du 06/11/2013 en qualité d'assistante sociale de Madame JARRY Cassandra,*

*Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.*

### DECIDE

#### Article 1 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame JARRY Cassandra,

A effet de signer les sauvegardes de justice, les écrits et signalements transmis au Tribunal Judiciaire au Tribunal de Proximité et à la Commission de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

#### Article 2 :

La présente décision sera notifiée à l'intéressé(e) sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

#### Article 5 :

La présente décision prend effet à compter du 15 mai 2021.

Fait à Dreux, le 15 mai 2021,

Le Directeur  
Hugo MONTAMAT

**Madame JARRY Cassandra**

Assistante sociale

Copie :

- Dossier administratif des intéressées, les Intéressées





# CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

## DIRECTION GENERALE

### DECISION n° 2021-513

*(Annule la décision n°2018-295)*

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

### SERVICE SOCIAL

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,**

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*

*Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*

*Vu la nomination en date du 07/07/2020 en qualité d'assistante sociale de Madame PAYRI-CHINANOU/LEYGUE-EURIEULT Elodie,*

*Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.*

### DECIDE

#### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à :

- Madame PAYRI-CHINANOU / LEYGUE-EURIEULT Elodie,

A effet de signer les sauvegardes de justice, les écrits et signalements transmis au Tribunal Judiciaire au Tribunal de Proximité et à la Commission de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

#### **Article 2 :**

La présente décision sera notifiée à l'intéressé(e) sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

#### **Article 5 :**

La présente décision prend effet à compter du 15 mai 2021.

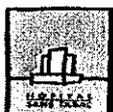
Fait à Dreux, le 15 mai 2021,

**Madame PAYRI-CHINANOU / LEYGUE-EURIEULT Elodie**  
Assistante sociale

Le Directeur  
**Hugo MONTAMAT**

Copie :

- Dossier administratif des intéressées, les Intéressées





# CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

## DIRECTION GENERALE

### DECISION n° 2021-514

(Annule la décision n°2018-295)

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

### SERVICE SOCIAL

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,**

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*

*Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*

*Vu la nomination en date du 01/01/2020 en qualité de Conseillère en économie sociale et familiale de Madame CORTOPOSSI Eloïse,*

*Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.*

### DECIDE

#### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à :

- Madame CORTOPOSSI Eloïse,

A effet de signer les sauvegardes de justice, les écrits et signalements transmis au Tribunal Judiciaire au Tribunal de Proximité et à la Commission de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

#### **Article 2 :**

La présente décision sera notifiée à l'intéressé(e) sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

#### **Article 5 :**

La présente décision prend effet à compter du 15 mai 2021.

Fait à Dreux, le 15 mai 2021,

Le Directeur  
Hugo MONTAMAT

Madame CORTOPOSSI Eloïse,  
Conseillère en Économie Sociale et Familiale

Copie :

- Dossier administratif des intéressées, les Intéressées





# CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

## DIRECTION GENERALE

### DECISION n° 2021-515

(Annule la décision n°2018-295)

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

### SERVICE SOCIAL

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,**

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*

*Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*

*Vu la nomination en date du 10/08/2020 en qualité de Conseillère en économie sociale et familiale de Madame LE MANACH Ludvina.*

*Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.*

### DECIDE

#### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à :

- Madame LE MANACH Ludvina

A effet de signer les sauvegardes de justice, les écrits et signalements transmis au Tribunal Judiciaire au Tribunal de Proximité et à la Commission de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

#### **Article 2 :**

La présente décision sera notifiée à l'intéressé(e) sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

#### **Article 5 :**

La présente décision prend effet à compter du 15 mai 2021.

Fait à Dreux, le 15 mai 2021,

Le Directeur  
Hugo MONTAMAT

**Madame LE MANACH Ludvina,**  
Conseillère en Économie Sociale et Familiale

Copie :

- Dossier administratif des intéressées, les Intéressées





# CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

## DIRECTION GENERALE

### DECISION n° 2021-516

*(Annule la décision n°2018-295)*

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

### SERVICE SOCIAL

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,**

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*

*Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*

*Vu la nomination en date du 01/03/2021 en qualité de Conseillère en économie sociale et familiale de Madame LOCHON Sandrine,*

*Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.*

### DECIDE

#### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à :

- Madame LOCHON Sandrine

A effet de signer les sauvegardes de justice, les écrits et signalements transmis au Tribunal Judiciaire au Tribunal de Proximité et à la Commission de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

#### **Article 2 :**

La présente décision sera notifiée à l'intéressé(e) sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

#### **Article 5 :**

La présente décision prend effet à compter du 15 mai 2021.

Fait à Dreux, le 15 mai 2021,

Le Directeur  
Hugo MONTAMAT

**Madame LOCHON Sandrine,**  
Conseillère en Économie Sociale et Familiale

Copie :

- Dossier administratif des intéressées, les Intéressées

